

## DÉFINITIONS

### DIRECTIVE

Une recommandation indiquant la façon dont on doit faire quelque chose, ou le type d'action à entreprendre dans telle circonstance, ou pour satisfaire à telle norme ou à tel principe.

### INDICATEUR

Signal (ou élément) observable d'un état ou d'un changement qui fournit un moyen crédible de vérifier cet état ou ce changement (qu'il soit quantitatif ou qualitatif). Les indicateurs doivent être définis d'un commun accord avec toutes les parties prenantes et être pertinents, pratiques, clairs et mesurables. Même si elle est importante pour documenter les améliorations de l'efficacité des OSC dans le développement, l'évaluation des indicateurs ne doit pas se substituer aux analyses participatives périodiques des résultats liés au changement recherché.

### MECANISME

Les mécanismes sont des moyens, spécifiques à chaque contexte, de satisfaire à des principes, des normes ou des directives agréés, et/ou d'en faire la preuve ; ou de rendre des comptes sur des principes, des normes ou des directives agréés. Par exemple, ce pourrait être des échanges à intervalles réguliers entre des partenaires, un engagement à un financement de base pluriannuel des OSC du Sud, une charte commune des OSC, une déclaration commune ou un code de conduite/déontologie commun de toutes les OSC opérant dans un contexte donné.

## LA PROBLEMATIQUE

Au plan international, il y a eu diverses initiatives pour améliorer la reddition des comptes, l'efficacité et les impacts des OSC dans le développement. Aujourd'hui, il existe dans la société civile un grand nombre de normes, de codes de conduite ou de déontologie, de systèmes de responsabilisation et d'autres mécanismes ou outils. Citons, entre autres, le programme Indice de la société civile de CIVICUS, la Charte de responsabilité des ONG internationales, ou le projet Sphère décrit plus loin.

Le but de l'Open Forum n'est pas de dupliquer les processus qui existent, ni d'imposer aux OSC de nouveaux outils ou de nouveaux systèmes de notification. Reconnaisant la diversité des expériences des OSC et l'importance des mécanismes qui existent, l'Open Forum cherche à exploiter au maximum les outils disponibles et à étudier comment ils peuvent contribuer à améliorer l'efficacité dans le développement des OSC.

Faisant l'objet d'un accord international, les principes de l'efficacité pour le développement des OSC définis devront être interprétés et appliqués au niveau local via des directives, des indicateurs et des mécanismes spécifiques et adaptés au contexte.

Par exemple, si l'on considère le principe de « renforcer l'appropriation locale des orientations du développement par les OSC du Sud », des directives d'application, dans le cadre des relations entre les OSC du Nord et celles du Sud, pourraient être : (a) les OSC du Nord doivent développer des relations à long-terme avec leur homologues du Sud ; (b) les OSC du Nord doivent approfondir leurs connaissances du mandat, des priorités au niveau des programmes et des raisons de faire de ces homologues et adapter leurs propres priorités aux leurs et non l'inverse. Les mécanismes sont les moyens de réaliser ces directives. Par exemple : (a) dans le cadre d'un partenariat, des réunions régulières impliquant des OSC du Nord et du Sud, de différents niveaux ; (b) des financements de base avec à la clé des engagements pluriannuels, etc.

Dans la mesure où l'Open Forum met le focus sur les initiatives des OSC, il peut être utile de donner un exemple pratique tiré du secteur humanitaire - le projet Sphère- pour montrer comment des principes, des directives et des indicateurs sont utilisés dans ce secteur.

### **EXEMPLE : LE PROJET SPHERE<sup>1</sup>**

Sphère propose un cadre opérationnel comprenant un ensemble de normes minimales et des indicateurs clés associés qui sont détaillés dans le Manuel Sphère. Ce Manuel traite des différents aspects de l'action humanitaire des OSC, de l'évaluation initiale à la coordination et au plaidoyer. Développés par un large réseau de praticiens, la plupart des normes et des indicateurs qui les accompagnent ne sont pas nouveaux mais viennent renforcer et adapter les connaissances et pratiques existantes.

**Les normes minimales** sont des postulats généraux qui définissent le niveau minimum à atteindre dans un contexte donné. Elles sont basées sur le principe selon lequel les populations affectées par une catastrophe ont le droit de vivre dans la dignité. Elles sont de nature qualitative et se veulent universelles et applicables dans tout environnement où sont menées des opérations. Huit normes minimales ont été identifiées : 1) participation, 2) évaluation initiale, 3) intervention, 4) ciblage, 5) suivi, 6) évaluation, 7) compétences et responsabilités des travailleurs humanitaires et 8) supervision, gestion et soutien du personnel.

**Les indicateurs clés** servent de signaux qui déterminent si oui ou non une norme a été observée. Les indicateurs, en tant que mesures des normes, peuvent être de nature qualitative ou quantitative. Ils fonctionnent comme des outils permettant de mesurer l'impact des processus utilisés et des programmes mis en œuvre<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lancé en 1997 par un groupe d'ONG humanitaires et par le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, le projet Sphère a développé une Charte humanitaire et a identifié des normes minimales dans cinq domaines essentiels de l'assistance humanitaire (approvisionnement en eau et assainissement, nutrition, aide alimentaire, aménagement des abris et des sites, et services médicaux).

<sup>2</sup> Le Manuel de Sphère comporte des notes d'orientation sur l'application des normes et des indicateurs. Elles sont liées à des aspects spécifiques qui doivent être pris en compte au moment d'appliquer les normes dans différentes situations. Elles proposent des conseils sur les questions prioritaires et sur la façon d'aborder les difficultés pratiques, et peuvent en outre décrire des dilemmes, des controverses ou des lacunes dans les connaissances actuelles.

Prenons à titre d'exemple la norme **participation** (norme 1). Elle est définie ainsi : « La population affectée par la catastrophe participe activement à l'évaluation, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme d'assistance. » Les indicateurs clés (que l'on peut aussi considérer comme des directives) pour cette norme sont :

- Les femmes et les hommes de tous âges des populations affectées par la catastrophe et de la population locale en général, y compris les groupes vulnérables, reçoivent des informations sur le programme d'assistance et sont encouragés à présenter des commentaires à l'organisme chargé de l'assistance durant toutes les étapes du projet.
- Les objectifs et plans écrits du programme d'assistance devront refléter les besoins, les préoccupations et les valeurs des personnes affectées par la catastrophe, en particulier celles appartenant aux groupes vulnérables, et contribuer à leur protection.
- Toutes les étapes des programmes sont conçues de manière à porter au maximum l'utilisation des compétences et des capacités locales.

Le projet Sphère est mis en œuvre sur le terrain via ses deux principaux mécanismes, à savoir la Charte humanitaire et les normes minimales. La Charte humanitaire est basée sur les principes et les dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés et du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe. La Charte décrit les principes essentiels de Sphère. Elle souligne aussi les responsabilités juridiques qui incombent aux États et aux parties en guerre de garantir le droit à la protection et à l'assistance.

Ensemble, la Charte humanitaire et les normes minimales contribuent à l'établissement d'un cadre opérationnel pour la reddition de comptes dans les interventions d'assistance lors de catastrophes. L'adhésion à la Charte est volontaire, principalement parce que Sphère n'a pas les moyens de contrôler son application. Aussi cette initiative est-elle effectivement autorégulée.

Depuis son lancement en 1997, Sphère a été institutionnalisée dans des politiques d'intervention en cas de catastrophe. Les normes minimales ont été intégrées dans des outils et des procédures. Des programmes de formation au projet Sphère ont été menés tant avec des OSC qu'avec d'autres acteurs du développement, notamment des donateurs, des gouvernements, et des agences multilatérales.

## DES QUESTIONS

1. Quelles sont les directives d'application des principes de l'efficacité pour le développement des OSC adaptées au contexte dans lequel travaille votre OSC ?
2. Quelles sont les directives pour votre organisation, pour les OSC avec lesquelles vous êtes en relation, pour les donateurs ou les gouvernements, qui, en influant sur votre environnement, vous permettraient de participer efficacement au développement ?

3. Comment les OSC, les donateurs et les gouvernements pourraient-ils mettre en œuvre des directives pour appliquer les principes de l'efficacité pour le développement des OSC ?
4. Pouvez-vous identifier des bonnes pratiques adaptées à votre contexte et conformes aux principes de l'efficacité pour le développement des OSC ?

## RESSOURCES

Pour plus d'informations sur le programme Indice de la société civile de CIVICUS, allez sur [www.civicus.org/csi](http://www.civicus.org/csi).

Pour plus d'informations sur la Charte de responsabilité des ONGI, allez sur [www.ingoaccountabilitycharter.org](http://www.ingoaccountabilitycharter.org).

Pour plus d'informations sur le projet Sphère, allez sur [www.sphereproject.org](http://www.sphereproject.org).

One World Trust : base de données sur les initiatives autorégulées des OSC : <http://www.oneworldtrust.org/csoproject/>

Advisory Group on Civil Society and Aid Effectiveness, “An Exploration of Experience and Good Practice”, aout 2008. <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Advisory Group on Civil Society and Aid Effectiveness, “Civil Society and Aid Effectiveness Case Book”, aout 2008. <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

**Traduit par le programme européen de CONCORD.**